



UNESCO

Patrimoine culturel
immatériel

Accréditation d'ONG

ICH-09 – Formulaire

DEMANDE D'ACCRÉDITATION D'UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRÈS DU COMITÉ

Date limite : 30 avril 2025

pour examen par le Comité en 2025 et accréditation par
l'Assemblée générale en 2026

Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veuillez fournir uniquement les informations et la documentation justificative demandée ci-dessous.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant cette demande

A.1.a. *Indiquez la dénomination officielle complète de l'organisation, dans sa langue d'origine, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2 ci-dessous).*

Le Théâtre des Arts Vivants

A.1.b. *Nom de l'organisation en français et/ou en anglais.*

The Living Arts Theatre

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse postale complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit correspondre à celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Dans le cas d'organisations actives au niveau international, indiquez l'adresse du siège social.

Adresse : 1 bis Avenue de La Marne – 56 000 Vannes – FRANCE

Numéro de
téléphone : (+33) 02 57 62 09 39

Adresse électronique : contact@theatredesartsvivants.com

Site Internet/réseau
social : www.theatredesartsvivants.com

Autres informations
pertinentes :

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Indiquez le nom, l'adresse complète et tout autre information de contact du responsable de la correspondance concernant cette demande.

Titre (Mme/M., etc.) :	M
Nom de famille :	Schelameur
Prénom :	François
Fonction dans l'organisation :	Président
Adresse :	1 bis Avenue de la Marne – 56 000 Vannes - FRANCE
Numéro de téléphone :	(+33) 02 57 62 09 39
Adresse électronique :	contact@theatredesartsvivants.com
Autres informations pertinentes :	

A.4. Pays où l'organisation est active (paragraphe 91(b) des Directives opérationnelles)

Indiquez le/les pays où l'organisation exerce ses activités. Si elle œuvre uniquement dans un pays, précisez lequel. Si ses activités sont internationales, indiquez si elle opère au niveau mondial ou dans une ou plusieurs régions, et listez les pays principaux où elle mène ses activités.

<input type="checkbox"/> local
<input type="checkbox"/> national
<input type="checkbox"/> international (veuillez préciser) <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans le monde entier<input type="checkbox"/> Afrique<input type="checkbox"/> États arabes<input type="checkbox"/> Asie et le Pacifique<input type="checkbox"/> Europe et Amérique du Nord<input type="checkbox"/> Amérique latine et Caraïbes
Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active :
Côte d'Ivoire, France, Inde, Benin, Népal, République Centrafricaine

B. Compétence, qualifications et expérience de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (article 9 de la Convention et paragraphes 91(a) et (c) des Directives opérationnelles)

B.1. Objectifs de l'organisation

Décrivez les objectifs pour lesquels votre organisation a été créée, qui doivent être conformes à l'esprit de la Convention. Si les objectifs principaux de l'organisation sont autre que la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, expliquez en quoi les objectifs de sauvegarde sont liés à ses objectifs plus larges.

360 mots maximum

Convaincu que le patrimoine culturel immatériel constitue un fondement essentiel de notre humanité, ainsi qu'un puissant levier pour bâtir un avenir durable et désirable, le Théâtre des Arts Vivants (TAV) inscrit pleinement son action dans l'esprit et les principes de la Convention de 2003.

En effet, les éléments patrimoniaux, souvent invisibilisés, sont porteurs de savoirs, de valeurs et de pratiques capables de répondre aux défis contemporains des territoires en matière d'inclusion sociale, d'éducation et de développement durable. Le patrimoine immatériel n'est pas seulement mémoire ; il est aussi une ressource vivante ancrée localement et un moteur pour imaginer des futurs communs.

Pourtant, de nombreux détenteurs de trésors culturels restent confrontés à un manque persistant de reconnaissance, d'accompagnement et de compétences nécessaires à la mise en valeur de leur patrimoine. Fort de plus de douze années d'expérience dans la production de projets culturels et artistiques transversaux à fort impact social, nous mettons notre savoir-faire au service des communautés, afin de soutenir la sauvegarde, la promotion et la valorisation de leurs patrimoines vivants.

Nous accompagnons les dépositaires tout au long du cycle de vie des projets : de l'idéation à la mise en œuvre effective, en passant par la conception, l'ingénierie culturelle, la recherche de partenaires, la formation et la gestion administrative. Cet accompagnement s'inscrit dans un esprit de transfert de compétences visant à favoriser l'autonomisation des acteurs locaux sur le long terme.

Chaque projet est conçu comme une plateforme transversale de coopération et de transmission articulant savoirs traditionnels, disciplines artistiques et universitaires, outils numériques et actions de médiation pour répondre aux besoins identifiés localement.

En mobilisant le patrimoine culturel immatériel comme moteur de transformation sociale, nous encourageons la libre circulation des imaginaires pour tisser des liens de connaissance et de reconnaissance entre les peuples, révéler ce qu'ils ont de plus précieux et nourrir ensemble un horizon de paix.

À travers cette approche, notre engagement s'inscrit pleinement dans les priorités transversales de l'UNESCO : développement durable, participation citoyenne, ainsi que respect de la diversité culturelle et des droits culturels

B.2. Domaine(s) où l'organisation est active

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les domaines principaux dans lesquels l'organisation est la plus active. Si ses activités se rapportent à d'autres domaines que ceux énumérés, cochez « autres domaines » et indiquez les domaines concernés.

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

Décrivez brièvement le travail de votre organisation en lien avec les domaines sélectionnés (si votre organisation couvre tous les domaines, expliquez comment).

300 mots maximum

Dans les contextes où nous intervenons, les éléments patrimoniaux que nous accompagnons se distinguent par l'association étroite de plusieurs domaines : récits imaginaires, arts du spectacle, pratiques sociales, savoirs métaphysiques et artisanat.

Ces éléments sont souvent porteurs d'une dimension holistique que nous pourrions qualifier d'« œuvre d'art totale » ou de forme multimodale. Autour d'un élément immatériel central, se conjuguent un grand nombre de savoir-faire, de pratiques, de métiers et de concepts. Nous ne cloisonnons pas ces domaines ; au contraire, nous nous attachons à révéler leurs ramifications et leurs interconnexions afin d'enrichir au maximum les projets et de valoriser les différents acteurs associés et leurs savoirs.

Cette approche intégrative est au cœur de notre méthodologie de recherche-action déployée à travers des programmes pluridisciplinaires. Elle permet de dépasser les catégorisations rigides, souvent inadaptées à la réalité des pratiques culturelles vivantes, et de favoriser une compréhension plus fine et plus juste de leur complexité et de leur vitalité contemporaine.

B.3. Activités principales de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée

Cochez une ou plusieurs cases pour indiquer les principales activités de sauvegarde de l'organisation. Si ses activités impliquent des mesures de sauvegarde non énumérées ici, cochez « autres mesures de sauvegarde » en précisant lesquelles.

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Décrivez brièvement le travail de votre organisation par rapport aux activités principales de sauvegarde sélectionnées (si votre organisation couvre toutes les activités principales de sauvegarde, expliquez comment).

300 mots maximum

Le Théâtre des Arts Vivants mène des actions dans l'ensemble des domaines de sauvegarde définis par la Convention.

Nous conduisons des travaux d'identification, de documentation et de recherche — notamment audiovisuels — souvent associés à des inventaires participatifs. Ces ressources nourrissent des dispositifs de préservation et de numérisation, assurant leur accessibilité sur le long terme.

Notre approche privilégie la transmission vivante par la réactivation des chaînes intergénérationnelles rompues ou en voie de l'être, à travers des ateliers, des résidences, des programmes éducatifs et des laboratoires de création.

Nous œuvrons également à la mise en valeur du patrimoine culturel immatériel via des événements artistiques, des créations, des rencontres artistiques et universitaires et des dispositifs numériques. Par ailleurs, certains projets permettent de revitaliser des pratiques en déclin en les reconnectant à des usages contemporains et à des dynamiques locales.

B.4. Description des activités de l'organisation

Décrivez brièvement les activités récentes et l'expérience pertinente de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, y compris celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité. La documentation pertinente peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

660 mots maximum

1. La Maison du Conte de Krigambo (Côte d'Ivoire)

Depuis 2023, le TAV accompagne l'association ivoirienne Point de Lecture dans la création d'une Maison du Conte à Krigambo (région de la Marahoué). Cette Maison se destine à réactiver la chaîne de transmission du conte oral traditionnel. Un travail de collecte participative a été mené avec des collégiens et des conteurs pour produire des récits servant de supports pédagogiques dans les écoles partenaires. Le lieu accueille des résidences, des ateliers de transmission, un festival annuel de conte et dispose désormais d'une plateforme numérique de diffusion des récits recueillis (www.lamaisonduconte.org).

2. Valorisation de la danse des hommes-panthères (Garobo, Côte d'Ivoire)

La danse rituelle des hommes-panthères est au cœur d'une société initiatique nyabwa. Le TAV collabore depuis 2021 avec les dépositaires de cette tradition dans le département de Zoukougbeu, ainsi qu'avec des anthropologues spécialisés pour en documenter les formes vivantes. Une démarche de co-construction a permis d'établir un cadre de travail partagé sur le long terme afin d'aboutir à l'inscription national et international de cette danse sur la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO. Un documentaire en cours de production vise à sensibiliser un public plus large et à renforcer la reconnaissance de cette pratique comme patrimoine immatériel.

3. Imaginons Les Palets demain (Antraigues-sur-Volane, France)

À Antraigues-sur-Volane, en Ardèche, la majestueuse Maison Les Palets, édifiée sous Henri IV, a longtemps été un haut-lieu de vie artistique et intellectuelle profondément ancré dans l'histoire locale. Le patrimoine immatériel qui lui est associé est aujourd'hui menacé d'effacement. En partenariat avec l'association gestionnaire, le TAV a accompagné un programme visant à promouvoir et revitaliser ce patrimoine, à travers des rencontres intergénérationnelles, des

résidences d'artistes, des événements culturels et des recherches participatives. Le projet s'attache à réactiver les récits, pratiques et mémoires liés au lieu, dans la perspective de réhabiliter la Maison Les Palets en un centre artistique vivant enraciné dans son territoire et ouvert aux expressions contemporaines du patrimoine immatériel mondial.

4. Mandé Sud : réinterpréter les objets, restaurer les liens (Côte d'Ivoire – France – Allemagne)

Ce projet de recherche-action en développement croise étude muséale, enquête de terrain et captation audiovisuelle pour recontextualiser les objets Mandé Sud conservés dans les musées européens. Il interroge la provenance et les fonctions rituelles de ces objets souvent mal interprétés ou décontextualisés, en les reconnectant aux pratiques vivantes dans leurs communautés d'origine. Des mini-documentaires et archives critiques seront produits, en dialogue avec les communautés et les institutions muséales engagées dans des démarches décoloniales et participatives.

5. Sound System de Belle-Île-en-Mer (France)

Ancrée depuis plus de 25 ans dans la vie insulaire, cette pratique musicale constitue un marqueur identitaire fort à Belle-Île-en-Mer. Le TAV accompagne le processus d'inscription au PCI de France de cette culture vivante. À travers des actions de documentation, de plaidoyer, de transmission technique (fabrication artisanale, mixage, organisation d'événements) et des temps de médiation avec les acteurs et les institutions, le projet vise à renforcer la reconnaissance de cette pratique à l'échelle régionale et nationale.

6. Kanga Nianzé – Mémoire vivante de l'esclavage en Côte d'Ivoire

En 2023, le Théâtre des Arts Vivants a accompagné la compagnie de danse contemporaine ivoirienne Les Pieds Dans La Mare dans la conception d'un projet de résidence itinérante le long de la Route de l'esclave. Ce programme mêlait recherche historique, collecte de témoignages, récits oraux, rituels liés à cette histoire et actions de médiation culturelle, avec pour objectif de raviver une mémoire encore peu explorée en Côte d'Ivoire. Le processus a abouti à la création d'un spectacle artistique présenté le 2 décembre 2023, lors de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage.

7. Formations en ingénierie de projet et en sauvegarde du PCI

Le TAV conçoit et anime des formations axées sur les outils et méthodes nécessaires au développement de projets culturels et à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à l'intention des acteurs culturels. Ces formations couvrent l'ensemble des compétences requises pour la conception, la gestion, la documentation et l'intégration des enjeux du PCI.

B.5. Description des compétences et qualifications de l'organisation

Donnez des informations sur le personnel et les membres de l'organisation, décrivez leurs compétences et qualifications dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, en particulier celles démontrant les capacités de l'organisation à assurer des fonctions consultatives auprès du Comité et expliquer comment elles les ont acquises. La documentation justifiant ces compétences et qualifications peut être présentée, si nécessaire, à la section D.3. ci-dessous.

240 mots maximum

Le Théâtre des Arts Vivants regroupe un réseau international de collaborateurs spécialisés et mobilisés disposant de compétences solides selon les besoins spécifiques de chaque projet.

Claudie Haxaire, anthropologue et chercheuse associée au TAV, est spécialiste des pratiques rituelles et médicinales en Afrique de l'Ouest. Elle encadre la dimensions scientifiques et méthodologiques des projets.

François Schelameur, architecte de formation et président du TAV, pilote la gestion globale des projets et la dynamique partenariale. Il intervient également sur les aspects scénographiques, techniques et artistiques, en veillant à l'ancrage territorial des dispositifs.

Samuel Rossier a suivi un parcours universitaire en sciences politiques et en arts du spectacle complété par un master en coopération artistique internationale. Fort de plus de dix ans d'expérience dans le domaine, il est missionné sur le terrain pour accompagner des projets valorisant la diversité des arts scéniques de l'humanité.

Maxime Cercel-Garans a exercé au sein du réseau culturel français à l'étranger et à la Maison des Cultures du Monde. Il a piloté des projets de coopération, des événements et des rencontres autour du PCI, notamment dans le cadre du Festival de l'Imaginaire.

Alain Grande, ancien directeur de centres culturels français, accompagne aujourd'hui des initiatives patrimoniales en Afrique de l'Ouest, avec une attention particulière aux aspects stratégiques et financiers des projets.

Coline Galand est titulaire d'un master de recherche en arts de la scène consacré aux pratiques performatives au Népal. Forte d'une longue expérience dans les projets culturels, elle travaille aujourd'hui au développement de programmes de sauvegarde au Népal avec le TAV.

C. Expériences de l'organisation en coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel (paragraphe 91(d) des Directives opérationnelles)

Décrivez brièvement comment votre organisation coopère avec les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus créant, pratiquant et transmettant le patrimoine culturel immatériel.

420 mots maximum

Le Théâtre des Arts Vivants fonde son action sur une coopération étroite, durable et respectueuse avec les communautés détentrices de patrimoine culturel immatériel. Nous plaçons au cœur de chaque projet une démarche ascendante fondée sur la co-construction et la facilitation, afin de garantir l'ancrage local, la légitimité des actions entreprises et leur appropriation par les acteurs concernés.

Notre méthode consiste à écouter activement les partenaires dès la phase exploratoire de nos projets, à identifier avec eux les besoins, les enjeux culturels, sociaux et territoriaux propres à leurs contextes. Nous nous appuyons pour cela sur les études scientifiques disponibles, ainsi que sur des entretiens, observations et temps d'immersion, afin de mieux comprendre les dynamiques locales et de ne pas projeter de solutions extérieures préconçues.

Les outils de facilitation que nous mobilisons (ateliers participatifs, cartographies collaboratives, diagnostics partagés) permettent de construire un cadre de confiance et des bases partenariales solides sur lesquelles peuvent s'élaborer des plans d'action de sauvegarde véritablement adaptés aux réalités des terrains.

Dans cette perspective, les détenteurs de patrimoines ne sont jamais des bénéficiaires passifs, mais des co-acteurs des projets : ils participent à la définition des priorités, à la transmission des savoirs et à la valorisation de leurs pratiques.

Chaque projet est construit à partir des besoins exprimés localement, et nous réfléchissons collectivement à la manière dont un élément du PCI peut répondre à ces enjeux, qu'il s'agisse de renforcer les liens intergénérationnels, de valoriser des savoirs menacés, d'augmenter le niveau de vie des habitants et des artistes, de sensibiliser à des questions sociales ou environnementales, ou de favoriser l'éducation et la cohésion sociales.

Cette posture d'écoute, de transmission et d'accompagnement sur le long terme nous permet de tisser des coopérations durables et évolutives respectueuses de la complexité des pratiques vivantes et de l'autonomie des communautés concernées.

D. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation (paragraphe 91(e) des Directives opérationnelles)

D.1. Membres et personnel

Présentez la preuve de l'implication des membres de l'organisation. Elle peut prendre des formes aussi diverses qu'une liste des directeurs, une liste du personnel et des statistiques sur la quantité et les catégories de membres ; une liste complète des membres, n'est en principe, pas nécessaire.

Veuillez joindre les pièces justificatives, en les identifiant « section D.1. »

D.2. Personnalité juridique reconnue

Si l'organisation a une charte, des articles de constitution, un règlement intérieur ou un document de création équivalent, un exemplaire doit être joint. Si, dans le cadre de la législation nationale en vigueur, l'organisation a une personnalité juridique reconnue par des moyens autres qu'un acte de constitution, veuillez fournir la documentation (par exemple, la publication d'une annonce dans une gazette ou un journal officiel) montrant comment cette personnalité juridique a été établie.

Veuillez joindre les pièces justificatives, en les identifiant « section D.2. »

D.3. Durée d'existence et activités

Indiquez la date de création de votre organisation, telle qu'elle apparaît dans la documentation justificative établissant sa personnalité juridique (section D.2. ci-dessus)

15/03/13

Si cela n'est pas déjà clairement indiqué dans la documentation fournie dans la section D.2., veuillez soumettre les pièces justificatives prouvant que l'organisation existe depuis au moins quatre ans lors de sa demande d'accréditation. Fournissez la documentation montrant qu'elle a mené des activités de sauvegarde appropriées durant cette période, y compris celles décrites dans la section B.4. ci-dessus. Des documents supplémentaires tels que des livres, du matériel audiovisuel, ou d'autres publications ne peuvent pas être pris en compte et ne doivent pas être soumis.

Veuillez joindre les pièces justificatives, en les identifiant « section D.3. »

E. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez si votre organisation souhaite rejoindre le Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à l'accréditation de votre organisation par l'Assemblée générale des États parties à la Convention de 2003.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

oui

non

F. Signature

La demande doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer au nom de l'organisation qui demande l'accréditation. Les demandes sans signature ne peuvent pas être prises en considération.

Nom : Schelameur François

Titre : M.

Fonction : Président

Date : 29/04/25

Signature :





SECTION D.1 – Membres et personnel

Nom	Intitulé
François Schelameur	Président
Alain Grande	Trésorier
Claudie Haxaire	Encadrement scientifique
Samuel Rossier	Chargé de production
Maxime Cercel-Garans	Chargé de mission
Coline Galand	Chargée de mission

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION THÉÂTRE DES ARTS VIVANTS (TAV)



Association à but non lucratif loi 1901

Numéro RNA (Répertoire National des Associations) : **W691082909**

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association Théâtre des Arts Vivants (TAV) et fixe diverses modalités pratiques non précisées par ceux-ci.

TITRE I – CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Article 1 – Buts et objectifs de l'Association

En complément des buts définis dans ses statuts, le Théâtre des Arts Vivants (TAV) a pour ambition de contribuer activement au développement des arts vivants dans leur dimension interculturelle et patrimoniale. L'association accompagne la conception, la production et la diffusion de projets artistiques transversaux, associant diverses disciplines artistiques et culturelles. Elle soutient les démarches créatives qui favorisent l'innovation, la transversalité et les coopération interculturelles.

Le Théâtre des Arts Vivants inscrit son action dans une dynamique de valorisation du patrimoine culturel immatériel, en cohérence avec les principes de la Convention de 2003 de l'UNESCO. À travers des projets de recherche, de documentation, de médiation culturelle et de création contemporaine, l'association œuvre à la sauvegarde, à la transmission et à la réinterprétation des traditions scéniques, festives et performatives, ainsi que des savoir-faire qui y sont liés, tels que les savoirs artisanaux. Elle défend une approche vivante du patrimoine, ouverte aux dynamiques de création, aux savoirs locaux et aux évolutions sociales contemporaines.

Parallèlement, le Théâtre des Arts Vivants développe des actions de coopération artistique internationale en créant des passerelles entre artistes, chercheurs, institutions culturelles et communautés du monde entier. L'association favorise la mobilité artistique, les échanges de savoirs et les projets de collaboration interculturelle, dans une perspective de dialogue entre les cultures et de construction de futurs communs.

L'ensemble de ces missions s'inscrit dans une vision engagée du rôle de l'art et du patrimoine au service du vivre-ensemble, du développement durable, de l'inclusion sociale et du respect des diversités culturelles.

TITRE II – MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 2 – Membres –Engagements

Tout membre s'engage à respecter les statuts, le règlement intérieur ainsi que les décisions prises par les organes statutaires (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau). Les membres actifs et membres de fait doivent participer aux activités de l'Association et contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Article 3 – Admission et période probatoire des membres actifs

Tout nouveau membre doit être parrainé par un membre actif ou fondateur de l'Association. Son admission est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, conformément aux statuts. Tout nouveau membre actif est soumis à une période probatoire d'une durée minimale d'un an. À l'issue de la période probatoire, le Conseil d'Administration, statue sur l'admission du membre actif à l'unanimité.

Article 4 – Cotisations

L'adhésion de nouveaux membres est soumise au versement d'une cotisation, dont le montant est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association. Les membres doivent s'acquitter de cette cotisation annuelle pour renouveler leur adhésion au Théâtre des Arts Vivants.

Tout membre qui ne s'est pas acquitté de sa cotisation annuelle dans un délai de deux mois après date d'échéances perd automatiquement sa qualité de membre de l'Association, sans qu'il soit besoin d'une décision formelle du Conseil d'Administration.

TITRE III – FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article 5 – Bureau de l'Association

Le Bureau du Théâtre des Arts Vivants est composé d'un(e) Président(e), d'un(e) Trésorier(e) et, le cas échéant, d'un(e) Secrétaire.

Toutes les fonctions exercées au sein du Bureau sont bénévoles et ne peuvent être cumulées.

Le Bureau est chargé de la gestion courante de l'Association. Il se réunit sur convocation du ou de la Président(e) chaque fois que nécessaire, et au minimum deux fois par an.

À l'issue de chaque réunion, un procès-verbal est établi, consignant les décisions et actions à mener.

Le 25 avril 2024

François Schelameur

Président



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 985

56 - Morbihan

ASSOCIATIONS

Modifications

Déclaration à la préfecture du Morbihan

LE THÉÂTRE DES ARTS VIVANTS.

Siège social : lieu-dit Tréhinvaux, 56450 Theix.

Transféré, nouvelle adresse : la Cimenterie, rue Petit Plaisance, 56450 Theix-Noyal.

Date de la déclaration : 21 mai 2018.



PREFECTURE DU MORBIHAN

REGLEMENTATION ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Pôle départemental
8, rue François Mitterrand - 56306 PONTIVY CEDEX
Affaire suivie par Mmes LE GOFF, POURCHASE, TUAL
Tél : 02.97.27.67.68

Le numéro W691082909
est à rappeler dans toute
correspondance

Récépissé de Déclaration de MODIFICATION de l'association n° W691082909

Vu la loi du 1er Juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Préfet du Morbihan

donne récépissé à Monsieur le Président
d'une déclaration en date du : 22 février 2017
faisant connaître le(s) changement(s) suivant(s) :

STATUTS, OBJET, TITRE

dans l'association dont le nouveau titre est :

LE THÉÂTRE DES ARTS VIVANTS

dont le siège social est situé : lieu dit Tréhinvaux
56450 Theix

Décision(s) prise(s) le(s) : 05 février 2017

Pièces fournies : Procès-verbal
Statuts

Pontivy, le 24 février 2017

Pour le Préfet,

Le Sous-Préfet
de Pontivy

Mikeïl DORE

Loi du 1 juillet 1901, article 5 - al 5.6 et 7 - Décret du 16 août 1901, article 3 :

Les associations sont tenues de faire connaître, dans les trois mois, tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. Ces modifications et changements ne sont opposables aux tiers qu'à partir du jour où ils auront été déclarés.

Loi du 1 juillet 1901, article 8 - al 1 :

Seront punis d'une amende de 1500 € en première infraction, et, en cas de récidive, ceux qui auront contrevenu aux dispositions de l'article 5.

NOTA :

L'insertion au Journal Officiel des modifications portant sur le titre, l'objet, le siège social d'une association est facultative. Elle ne peut être exigée des tiers car le récépissé délivré par les services préfectoraux fait foi dans tous les cas.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, s'applique à la déclaration relative à votre association dont les destinataires sont les préfectoraux et les services de l'Etat concernés. L'article 40 de cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification. Celui-ci peut s'exercer auprès du préfet ou du sous-préfet de l'arrondissement du siège de votre association, pour les données à caractère personnel concernant les personnes physiques déclarées comme étant chargées de sa direction ou de son administration.

1118 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ENSEMBLE TETRAPHONIA.** *Objet :* développer une culture musicale, artistique et des activités diversifiées par la participation à des concerts ouverts à tout public ; par des activités de formations musicales, promotion et développement du chant choral et de la musique vocale. *Siège social :* 81, rue du Commandant Charcot, 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon. *Date de la déclaration :* 2 mars 2013.

et de toutes activités nautiques connexes ou annexes s'y rattachant. *Siège social :* rue Moulin d'Amont, 69150 Décines-Charpieu
Date de la déclaration : 4 mars 2013.

1119 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **CLASSES EN 3 BRULLIOLES.** *Objet :* organiser des manifestations pour les conscrits des Classes en 3. *Siège social :* rue de la Chapelle, 69690 Brullioles. *Date de la déclaration :* 3 mars 2013.

1120 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ELECTRO-LIBRE.** *Objet :* promouvoir l'activité culturelle sous toutes ses formes, créer un lieu itinérant de rencontres, de création et de représentation culturelle, pédagogique et de divertissements. *Siège social :* 33, rue Pierre Sémaré, 69600 Oullins. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1121 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **HISTOIRE(S) DE CUILLERES.** *Objet :* mettre en valeur l'intérêt artistique, humain et ethnologique des cuillères, à travers les âges et à travers les continents. *Siège social :* 16, allée Gay Lussac, 69310 Pierre-Bénite. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1122 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **DECI'SEL SYSTÈME D'ECHANGE LOCAL (SEL) DE DECINES.** *Objet :* promouvoir localement des solidarités entre habitant(e)s ou travailleur(euse)s de Décines grâce à des échanges multilatéraux de biens, de savoirs ou de services de voisinage, comptabilités au moyen d'une unité symbolique non convertible en euros : le cocoon et organiser des manifestations conformes à la charte du SEL comme des bourses locales d'échanges, des activités de loisirs ou d'entraides, des moments festifs et conviviaux. *Siège social :* 8, avenue Salvador Allende, 69150 Décines-Charpieu. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1123 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LES TOLES FROISSEES THURINOISES (TEAM TFT).** *Objet :* team de sport automobile ; pratique de compétitions automobiles dans toute la France. *Siège social :* le Martin, 69510 Thurins. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1124 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LA PANTHERE ROSE.** *Objet :* apporter des fournitures scolaires ainsi que des denrées alimentaires aux enfants les plus démunis du Maroc, via le rallye du 4L Trophy. *Siège social :* 6, clos du Tupinier, 69290 Grézieu-la-Varenne. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1125 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **STUDIO MENTHE A L'O.** *Objet :* développer des projets culturels et plus particulièrement autour de trois pôles que sont ; la photo, la vidéo et la musique. *Siège social :* résidence les Marronniers, 5, avenue de Gadagne, 69230 Saint-Genis-Laval. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1126 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **IL ETAIT UNE FOIS LOUANE.** *Objet :* financer les soins de Louane, le matériel, les équipements ou tout autre coût non pris en charge par la sécurité sociale ou la mutuelle complémentaire nécessaires à l'amélioration de son état de santé, à son évolution et à son bien-être. *Siège social :* 6, passage du Cantal, 69330 Meyzieu. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1127 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **NIGHT WATCH (NW).** *Objet :* promotion de disc-jockey, musiciens, chanteurs, comédiens, photographes, danseurs ; promotion et organisation de concerts de musique électronique, musique en live, soirées événementielles ; animation, sonorisation, éclairage. *Siège social :* 28, rue du Sergent Blandan, 69001 Lyon. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1128 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **BRIGANTINE YACHT CLUB.** *Objet :* club de voile : pratique, promotion de la navigation de la voile de loisir et sportive sous toutes ses formes

1129 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **CARNET DE VOYAGE.** *Objet :* créer des ateliers d'écriture et/ou des groupes de parole pour des personnes ayant subi une transplantation d'organe ; organiser des débats rencontres séminaires ; éditer et vendre des publications et/ou des livres ; jouer un rôle dans la recherche médicale et pharmaceutique ; contribuer à la recherche clinique ; aider à la transmission auprès des patients transplantés ; entreprendre toutes actions ou prestations nécessaires à mener à bien tous les objets cités. *Siège social :* C/O Service de Réanimation, 103, rue Grande Rue de la Croix Rousse, 69317 Lyon cedex 04. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1130 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **AGRI EMPLOI 69.** *Objet :* mise à disposition de ses membres, d'un ou plusieurs salariés liés au regroupement par un contrat de travail ; cette mise à disposition s'exerce dans le cadre d'une gestion collective et mutualisée des emplois nécessaires aux travaux des adhérents ; assurera la coordination, harmonisation du travail et l'organisation des plannings et la gestion des salariés du regroupement d'employeurs ; pourra également être amené à effectuer toute démarche de conseil, liée à l'emploi, auprès de ses adhérents. *Siège social :* maison des agriculteurs, 18, avenue des Monts d'Or, 69890 La Tour-de-Salvagny. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1131 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **TOUS URBAINS.** *Objet :* édition d'une revue (tous urbains) et organisation de débats et conférences sur l'urbanisation contemporaine. *Siège social :* 12, rue Simone de Beauvoir, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1132 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **SAMAYA.** *Objet :* développer différentes actions artistiques ; création, diffusion, pédagogie, rencontres, réflexions et rédaction. *Siège social :* 21, quai Pierre Scize, 69009 Lyon. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1133 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **L'INSTANT D'UNE PAUSE BIEN-ÊTRE ENERGIE SANTE (B.E SANTE).** *Objet :* permettre à toutes personnes de bénéficier de la réflexologie plantaire, du massage assis et d'autres techniques pour un bon équilibre individuel et une meilleure santé collective ; sensibiliser les pouvoirs publics sur l'urgence de mettre en place des moyens pour améliorer les conditions de travail. *Siège social :* 21 bis, avenue Victor Hugo, 69160 Tassin-la-Demi-Lune. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1134 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **LA COLOMBE DE RHÔNE-ALPES.** *Objet :* éduquer, développer, promouvoir et favoriser des activités diaconales à caractère culturel, sportif et social dans le respect de l'éthique chrétienne. *Siège social :* 30, rue Général de Miribel, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1135 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **AMICI DELL'AFRICA FRANCE.** *Objet :* aide sociale et aux services sociaux, soins de santé pour les personnes défavorisées, charité, éducation et formation pour les personnes défavorisées, protection des droits civils. *Siège social :* 26, rue de la Thibaudière, 69007 Lyon. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1136 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **DAVID MORGAN ANIMATIONS.** *Objet :* organisation de soirées événementielles ; animation, sonorisation, éclairage. *Siège social :* allée E - résidence le Longchamps, 5, rue Gambetta, 69791 Saint-Priest. *Date de la déclaration :* 4 mars 2013.

1137 - * Déclaration à la préfecture du Rhône. **ASSOCIATION ARTISTIQUE ALICANTA.** *Objet :* ateliers d'arts, promotion artistes et de groupes, organisations d'événements, réalisations de clips vidéos et courts métrages, cours de musique, de danse, dj , MAO informatique, photographie, magie, poésie, composition